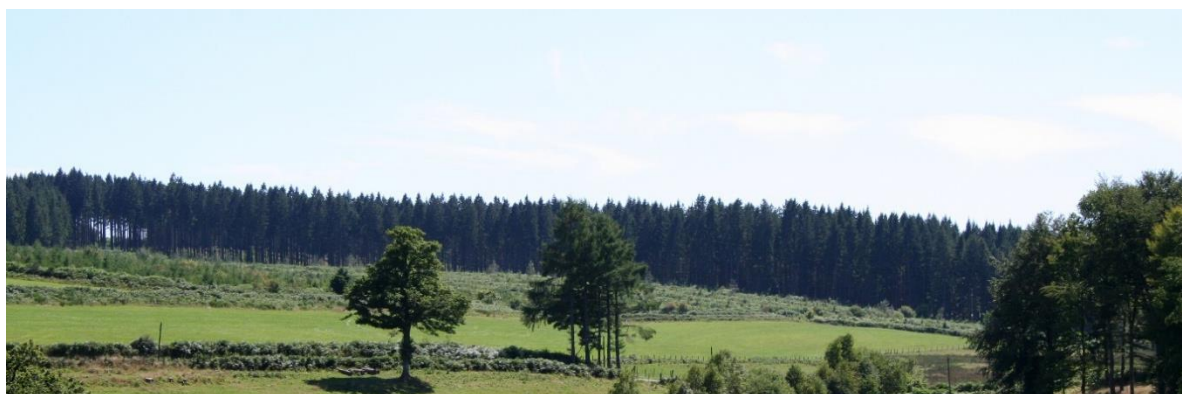


LA FORET DU PLATEAU DE MILLEVACHES : COMMENT L'HOMME A-T-IL FAÇONNE CE PAYSAGE ?



Conseil départemental de la Creuse – Service communication



Arch. dép. Creuse 5Fi 940

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

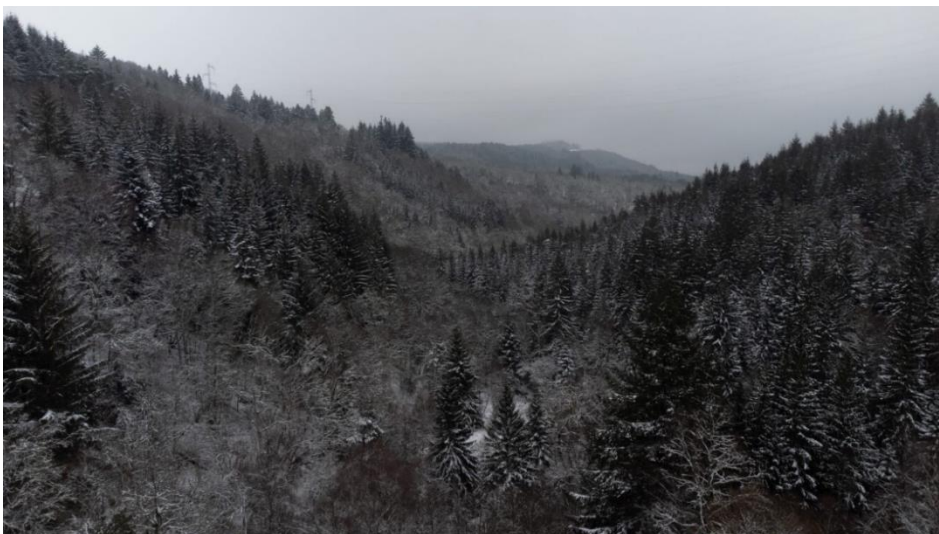
Nous croyons connaître le plateau de Millevaches, ses forêts de résineux à perte de vue, ses ruisseaux, ses barrages... Mais ce paysage familier a connu, aux cours des siècles, de multiples transformations en fonction de la démographie, des pratiques agricoles et forestières et du développement industriel.

En effet, **jusqu'à la fin du XIXème siècle** les hauteurs du plateau présentaient de grands espaces **dominés par des landes incultes et des tourbières** : à Royère, par exemple les landes recouvraient le 5ème de la superficie de la commune.

Cette domination des landes s'expliquait par la pauvreté de nombreux sols utilisés comme pacages dans le cadre d'un élevage extensif. Les troupeaux de bovins et d'ovins étaient nombreux, ils parcouraient et entretenaient ces espaces.

Progressivement, **les terres dédiées à l'élevage ont été abandonnées au profit de l'exploitation forestière.** A partir de la Seconde Guerre mondiale, et plus précisément à partir des années 50-60 pour la Creuse, se sont imposées les très vastes plantations de résineux que nous connaissons aujourd'hui.

Ces plantations se sont organisées autour de plusieurs **plans de reboisement ayant eu lieu, au plan national, des années 1946 à 1992.** Ceci dans une perspective de relance de la productivité de la forêt et de rénovation de l'économie locale.



Les espaces très peu occupés, comme le plateau de Millevaches ont bien sûr fait l'objet de ces plans. Des années 1930 à 1970 **la superficie des résineux est passée de 11 464 hectares à 112 750 hectares.**

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

Selon un rapport de la commission de développement de la Région Limousin daté de 1973 (Archives départementales 78W42) : « 5000 hectares par an sont reboisés dans nos trois départements. L'énrésinement se justifie car c'est en Limousin que l'on obtient les plus forts rendements à l'hectare. C'est aussi l'une des régions où le coût du boisement est le moins élevé. »

L'aspect économique est capital car dans ce même rapport est mentionné le fait que « la **reforestation** et les activités qu'elle favorise (exploitation, scieries et autres industries du bois, tourisme, chasse, etc.) est une **solution possible au développement économique** de zones concernant un tiers du territoire ».

Pour étayer notre propos nous présentons ici une **circulaire du 21 novembre 1962 (78W42)** du **Directeur général des eaux et forêts** adressée à **Monsieur le Conservateur à Limoges**. Objet : « *Création de districts-pilotes de reboisement* ».

Il s'agit du quatrième plan de reboisement national (en tout il y en aura eu 10 de 1946 à 1992) sur le plateau de Millevaches.

DA/MR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère de l'Agriculture
DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS
1ter, Avenue de Lowendal PARIS (7me)
*-**-**-**

Bureau
Service de l'Economie Forestière
Division du Fonds Forestier National

Section :
EF/E4 - N° 5 0 7 3
Poste : 154

Objet :
Création de "districts-pilotes de
reboisement"

LE DIRECTEUR GENERAL DES EAUX & FORETS
à Monsieur le CONSERVATEUR à LIMOGES.-

PARIS, le 21 NOVEMBRE 1962

Le quatrième Plan a fixé un certain nombre de régions prioritaires en matière de reboisement dont les conditions écologiques sont particulièrement favorables à une forte production ligneuse et sur lesquelles l'Administration entend faire porter son effort durant la période 1962-1965.

Ce document présente le projet, les contraintes et les moyens engagés pour le reboisement de cet environnement.

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

Le projet est donc le suivant : **«réaliser [...] des reboisements importants susceptibles de s'intégrer ultérieurement dans un cadre plus général de rénovation de l'économie locale»**

- 2 -

D'une part les avantages considérables qu'accordé le Fonds Forestier National ne sont pas toujours suffisamment connus. D'autre part le morcellement de la propriété est fréquemment un obstacle à la réalisation d'opérations de reboisement de grande envergure.

L'expérience acquise depuis plusieurs années dans certaines régions, notamment le Sud-Est du Massif Central, montre que ces deux obstacles peuvent être levés par une propagande bien conduite, menée parallèlement à des études permettant d'intégrer le reboisement dans un cadre de remise en valeur du territoire où ces efforts sont accomplis.

Ainsi Monsieur le Ministre de l'Agriculture a-t-il décidé la création de "districts-pilote de reboisement" répondant à un double but :

- d'une part, réaliser, à l'intérieur même de ces districts, des reboisements importants susceptibles de s'intégrer ultérieurement dans un cadre plus général de rénovation de l'économie locale,

- d'autre part, promouvoir dans toute la région où ils auront été créés un développement de l'oeuvre du reboisement, grâce à l'exemple qu'ils devront constituer.

Pour que ces deux buts soient atteints, il est nécessaire que la surface des reboisements effectués à l'intérieur du district-pilote ne soit pas inférieure à un millier d'hectares.

mais aussi «promouvoir dans toute la région où ils auront été créés un développement de l'oeuvre du reboisement, grâce à l'exemple qu'ils devront constituer».

Pour atteindre ces objectifs des études devront être menées, entre autres :

- o pour déterminer un «*district [devant] avoir un minimum l'importance territoriale d'une commune*»
- o pour connaître les «*conditions écologiques, économiques, démographiques et sociales du district*»

La méthode employée repose sur la conclusion de marchés d'études avec des Sociétés spécialisées en la matière (Sociétés d'économie mixte, Bureau pour le développement de la production agricole, etc...). Ces marchés comporteront 3 stades :

1°/ Etude générale sommaire d'un canton ou d'une petite unité géographique (vallée...) servant à déterminer à l'intérieur de la zone ainsi étudiée le "district-pilote" sur lequel l'effort principal devra porter. Ce district doit avoir au minimum l'importance territoriale d'une commune.

2°/ Etude détaillée du "district-pilote" ainsi déterminé, conduisant à l'établissement d'une carte de la zone des terres à destination forestière.

Cette carte fera apparaître :

1/ les terrains déjà boisés en distinguant :

- 1a : les forêts satisfaisantes sur le plan économique
- 1b : les forêts à améliorer

2/ les terres non boisées à destination évidemment forestière dont le reboisement devrait être effectué en première urgence.

3/ les terres à possibilités forestières intéressantes mais à reboiser en seconde urgence pour ne pas compromettre un éventuel réaménagement des exploitations agricoles.

- 3 -

L'étude des conditions écologiques, économiques, démographiques et sociales du district lui-même sera la base de l'établissement de cette carte ; mais les conclusions de cette étude devront nécessairement être complétées et corrigées pour tenir compte de l'influence des facteurs économiques, démographiques et sociaux de la petite unité géographique à laquelle appartient le district.

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

C'est enfin un travail de «*propagande*» et de «*persuasion*» qui devra être mené auprès des propriétaires de la zone à vocation forestière pour les amener au reboisement.

3°/ Propagande et effort de persuasion auprès des propriétaires de la zone à vocation forestière pour les amener au reboisement, soit par prêts ou par contrats pour les propriétaires possédant des terrains suffisamment importants, soit par contrat au profit de Groupements forestiers dont la création devra être suscitée entre les petits propriétaires de parcelles disséminées ; un effort particulier devra être fait en vue de la création de tels Groupements.

A la fin du XXème siècle, après plusieurs plans de reboisement successifs, **plus de la moitié de la superficie du plateau (1666km²) est couverte de forêt** dont la moitié de résineux.

Ce fut un processus long et complexe, jalonné de restructurations profondes des espaces fonciers, de politiques forestières nationales, d'actions locales fortes **entraînant de grandes mutations mais aussi de nombreuses revendications sociales et écologiques.**



La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

Voici le document dans son ensemble :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
EAUX & FORÊTS
23^e Conservation

Guéret, le 25 Novembre 1964

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES SERVICES FORESTIERS
DE LA CREUSE**

11, place Bonnyaud
Boite postale n° 62
TÉLÉPHONE 558

h. h. h. h. h.

L'Ingénieur des Eaux et Forêts PALVADEAU
Directeur Départemental

à Monsieur le PREFET de la CREUSE
GUERET

N° 3061/AP/FB -

OBJET : District-pilote de reboisement sur la commune
de GENTIOUX -
Programme 1964 -

RÉFÉRENCE : Votre lettre du 20 Novembre 1964 - Section III n° 2172 -

Comme suite à votre lettre sus-visée, j'ai
l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la cir-
culaire de M. le Directeur Général des Eaux et Forêts du
21 Novembre 1962 EF/E4 n° 5073 relative à la création
de "districts-pilotes de reboisement" et à leurs buts.

Palvadeau

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

DA/MR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère de l'Agriculture
DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS
1ter, Avenue de Lowendal PARIS (7me)
-*_*-*_*-*_*-

Bureau
Service de l'Economie Forestière
Division du Fonds Forestier National

LE DIRECTEUR GENERAL DES EAUX & FORETS
à Monsieur le CONSERVATEUR à LIMOGES.-

Section :
EF/E4 - N° 5 0 7 3

Poste : 154

PARIS, le 21 NOVEMBRE 1962

Objet :
Création de "districts-pilotes de
reboisement"

Le quatrième Plan a fixé un certain nombre de régions prioritaires en matière de reboisement dont les conditions écologiques sont particulièrement favorables à une forte production ligneuse et sur lesquelles l'Administration entend faire porter son effort durant la période 1962-1965.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne votre Conservation ces régions sont les suivantes : Plateau de Millevaches.

En règle générale, le développement de l'effort de reboisement se heurte à trois facteurs limitants :

- les crédits disponibles
- les techniciens pour les mettre en oeuvre
- les terrains à reboiser

Je suis décidé à faire en sorte que, dans toute la mesure du possible, ces facteurs limitants soient fortement atténués dans les régions prioritaires :

En ce qui concerne les crédits, je m'efforcerai d'éviter que l'insuffisance des crédits dont dispose le Fonds Forestier National pour l'ensemble de la France ait des répercussions sur le développement du reboisement dans ces régions.

Vous avez déjà pu constater qu'en matière de subventions les dotations des départements intéressés ont subi par rapport aux exercices précédents des augmentations sensibles.

En ce qui concerne le personnel nécessaire pour mettre en oeuvre des crédits, vous avez pu également constater qu'un effort non négligeable a déjà été fait et il sera poursuivi.

Quant aux terrains susceptibles d'être reboisés, leur "mobilisation" pose un problème particulièrement délicat, dont la solution ne dépend plus seulement de la volonté et des possibilités de l'Administration mais est essentiellement fonction de la décision des propriétaires.

... / ...

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

- 2 -

D'une part les avantages considérables qu'accordé le Fonds Forestier National ne sont pas toujours suffisamment connus. D'autre part le morcellement de la propriété est fréquemment un obstacle à la réalisation d'opérations de reboisement de grande envergure.

L'expérience acquise depuis plusieurs années dans certaines régions, notamment le Sud-Est du Massif Central, montre que ces deux obstacles peuvent être levés par une propagande bien conduite, menée parallèlement à des études permettant d'intégrer le reboisement dans un cadre de remise en valeur du territoire où ces efforts sont accomplis.

Ainsi Monsieur le Ministre de l'Agriculture a-t-il décidé la création de "districts-pilote de reboisement" répondant à un double but :

- d'une part, réaliser, à l'intérieur même de ces districts, des reboisements importants susceptibles de s'intégrer ultérieurement dans un cadre plus général de rénovation de l'économie locale,

- d'autre part, promouvoir dans toute la région où ils auront été créés un développement de l'oeuvre du reboisement, grâce à l'exemple qu'ils devront constituer.

Pour que ces deux buts soient atteints, il est nécessaire que la surface des reboisements effectués à l'intérieur du district-pilote ne soit pas inférieure à un millier d'hectares.

o
o o

La méthode employée repose sur la conclusion de marchés d'études avec des Sociétés spécialisées en la matière (Sociétés d'économie mixte, Bureau pour le développement de la production agricole, etc...). Ces marchés comporteront 3 stades :

1°/ Etude générale sommaire d'un canton ou d'une petite unité géographique (vallée...) servant à déterminer à l'intérieur de la zone ainsi étudiée le "district-pilote" sur lequel l'effort principal devra porter. Ce district doit avoir au minimum l'importance territoriale d'une commune.

2°/ Etude détaillée du "district-pilote" ainsi déterminé, conduisant à l'établissement d'une carte de la zone des terres à destination forestière.

Cette carte fera apparaître :

1/ les terrains déjà boisés en distinguant :

- 1a : les forêts satisfaisantes sur le plan économique
- 1b : les forêts à améliorer

2/ les terres non boisées à destination évidemment forestière dont le reboisement devrait être effectué en première urgence.

3/ les terres à possibilités forestières intéressantes mais à reboiser en seconde urgence pour ne pas compromettre un éventuel réaménagement des exploitations agricoles.

... / ...

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

- 3 -

L'étude des conditions écologiques, économiques, démographiques et sociales du district lui-même sera la base de l'établissement de cette carte ; mais les conclusions de cette étude devront nécessairement être complétées et corrigées pour tenir compte de l'influence des facteurs économiques, démographiques et sociaux de la petite unité géographique à laquelle appartient le district.

L'étude effectuée devra également définir :

- 1/ les travaux d'équipement, d'amélioration ou de reboisement à effectuer dans les terrains de type 1 a et 2 en chiffrant sommairement le montant.
- 2/ les travaux d'amélioration pastorale susceptibles d'être réalisés dans les terrains de type 2 et 3 dans le cadre des dispositions de l'instruction N° 25 du 24 Octobre 1961 (actions d'intérêt mixte agricole, forestier et pastoral).
- 3/ les différentes utilisations possibles, autre que la forêt, des terrains du type 3.

En revanche, cette étude n'aura pas à se préoccuper des affectations culturelles des terres qui en tout état de cause doivent être maintenues à la disposition de l'agriculture ou du pâturage.

3°/ Propagande et effort de persuasion auprès des propriétaires de la zone à vocation forestière pour les amener au reboisement, soit par prêts ou par contrats pour les propriétaires possédant des terrains suffisamment importants, soit par contrat au profit de Groupements forestiers dont la création devra être suscitée entre les petits propriétaires de parcelles disséminées ; un effort particulier devra être fait en vue de la création de tels Groupements.

Pour la commodité de la définition de ces marchés d'études, les trois stades qu'ils doivent comporter ont été exposés séparément. Mais il ne faut pas perdre de vue que les études des stades 1° et 2° ne doivent être considérées que comme un moyen et qu'elles ne constituent pas par elles-mêmes une fin. En réalité, en même temps que ces études seront menées, ceux qui les réaliseront devront amorcer le travail de propagande et de persuasion, de manière à ce qu'à leur issue les jalons du troisième stade soient déjà posés.

o
o o

Le choix des "districts-pilotes" devra se faire en s'inspirant des principes suivants :

-localisation : Le but des "districts-pilotes" étant à la fois de réaliser des reboisements importants dans le district lui-même et de constituer un pôle de développement du reboisement dans la région, ces districts doivent être de préférence choisis dans des régions où une politique de reboisement est déjà bien amorcée. Il ne faut pas chercher la difficulté en les installant dans des régions où le reboisement se heurte à priori à de grosses difficultés.

La détermination de ces districts sera faite par vos soins.

... / ?..

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

- 4 -

- Si votre connaissance de la région vous le permet, vous m'indiquerez les "districts" que vous souhaitez voir établir. Dans ce cas, le marché d'études ne comportera pas de phase NP 1 dont le seul but est précisément de localiser le district à étudier.

- Si vous estimez ne pas pouvoir proposer de "districts" vous proposerez alors une zone plus vaste - canton ou petite unité géographique - qui sera étudiée selon les trois phases décrites précédemment.

Enfin, il est souhaitable, pour le bon rendement des équipes qui seront chargées des études, que les districts proposés ne soient point trop éloignés les uns des autres.

- Surface : Compte tenu de la diversité des conditions en jeu suivant les régions - relief, nature de la propriété, économie locale ... - il est difficile de fixer une surface uniforme aux districts. Vous pourrez considérer qu'en région de petite propriété morcelée, ils ne devraient pas dépasser 3 000 à 5 000 hectares environ.

.....
signé : du VIGNAUX.

La forêt du plateau de Millevaches : comment l'homme a-t-il façonné ce paysage ?

Bibliographie / Sources

- **78W 42** : Direction Départementale des services forestiers de la Creuse, lettre du 25 novembre 1964 : « Pilote de reboisement sur la commune de Gentioux – Programme 1964 » ; Direction générale des Eaux et Forêt / Bureau Service de l'Economie Forestière / Division du Fonds Forestier Nationale, 21 novembre 1962.
- **78W 44** : Orientation régionales de la production forestière – Région Limousin.
- **1030W 33** : Ministère de l'Agriculture / Service forestier : Fonds forestier national – Petites subventions pour boisement ouvertures et annulation de Crédit, 1948-1976.
- **1213W 71** : Versement du Cabinet du Préfet, Affaires communales
- **2BIB 5393** : BRUNET Guy, *Vivre et travailler sur le plateau de Millevaches. Crises et évolutions d'une société rurale au XXe siècle*, 2023, L'Harmattan.
- **2BIB 5394** : BRUNET Guy, *Le plateau de Millevaches en Limousin. Société et économie, des années 1870 à la Première Guerre mondiale*, 2023, L'Harmattan.
- BONNEUIL Christophe ; LE ROUX Thomas (sous la direction), *L'ennéisme du plateau de Millevaches de 1945 aux années 80 Entre politiques productivistes et fractures locales*, 2020, dans le cadre du Master 1 : mention savoirs en société parcours études environnementales.
- **Crédit photographique** : Conseil départemental de la Creuse, Service communication.
- **Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** : <https://www.pnr-millevaches.fr/> (date de la dernière consultation : 17/12/2024)